

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 11/09/2019

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 26

Présents : 23

Nombre de suffrages : 25

Date de convocation  
05/09/2019

Date d'affichage  
05/09/2019

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

27.09.2019

et publication du :

27.09.2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HURLUS Jacques.

### Etaient présents :

Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTELEE Philippe, Mme CARLIER Valérie, Mme CATTEAU Nicole, Mme CHAUVIN Edith, Mme DEFOSSEZ Evelyne, M. DELAVAL Christophe, M. DELVALLE Jean, M. DUBOIS Boris, M. FERREZ CHRISTIAN, M. FLAN Benoît, M. GOMANNE Stéphane, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, Mme KWASNIK Béatrice, Mme LABERGERIE Eric, M. LOISEE Nicolas, M. MARQUILLY Désiré, Mme MILLEQUANT Cathy, Mme MUSIALA Marie-Michèle, Mme PINCHON Yolande, Mme PLUQUET Brigitte, M. PRUVOST Philippe

### Procuration(s) :

Mme DOMARLE Nathalie donne pouvoir à Mme PLUQUET Brigitte, Mme MASSE Sophie donne pouvoir à M. MARQUILLY Désiré

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme DOMARLE Nathalie, Mme MASSE Sophie, M. VANWALESCAPPEL Vincent

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. LOISEE Nicolas

**Numéro interne de l'acte : 5**

**Objet : Délibération approuvant la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les étapes de la procédure de modification simplifiée du PLU fixée au code de l'urbanisme.

Monsieur le maire indique que l'enquête publique s'est déroulée du 26 avril 2019 et s'est clôturée le 27 mai 2019. Le public s'est peu manifesté auprès du commissaire enquêteur. Les observations recueillies ne concernent pas le sujet objet de la modification du PLU et pourront être portées à la connaissance de la mairie pour une éventuelle étude lors d'une prochaine révision du PLU.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la quatrième modification du PLU et cet avis ne comporte ni réserve ni recommandation.

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-36 à L 153-44

CONSIDERANT l'avis favorable sans réserve ni recommandation du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique menée du 26 avril au 27 mai 2019.

CONSIDERANT que la quatrième modification du PLU est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Le Maire

• **Monsieur le Maire propose :**

- D'approuver telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la quatrième modification du PLU de la commune de LESTREM portant sur :

Permettre l'évolution de la hauteur des constructions à vocation économique et des projets d'équipements publics sur la zone 1AUE avec augmentation de 12 à 15 m

L'interdiction des doubles fronts bâtis en zone UB et UD (zones urbaines correspondant au centre bourg, aux hameaux anciens et aux extensions résidentielles du bourg et des hameaux)

Faciliter l'adaptation des logements et l'intégration des normes PMR en zones UB et UD.

Corriger des erreurs matérielles, c'est dire :

Basculer les parcelles AD 711, 712 et 713 du zonage UBe vers le zonage UB et UD puisqu'elles ne correspondent pas aux équipements sportifs de la commune

Réintégrer une partie de la parcelle (0.242 ha) classée en zone A au tissu urbain en zone UD

Basculer une partie de parcelle AH 657 (550m2) actuellement classée en zone ah en zone 1 AUE.

Mettre de la cohérence pour 2 articles du règlement du PLU (1AUE art 6 et UH art 11) sur la distance de recul des constructions ou clôture par rapport aux cours d'eau et fossés

Précision de recul vis-à-vis des cheminements piétonniers, des espaces verts et des parkings en zones UB et UD

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Lestrem  
Le Maire,